



Droit des étrangers

Par Lill

Bonjour et merci marques de politesse

Une personne marié a un conjoint français (aucun enfants) depuis bientôt 4 ans en octobre a fait son renouvellement de titre de séjour.

Elle a une carte de séjour 2 ans donc normalement elle doit avec la carte résident de 10 ans sauf que là elle a reçu la réponse ils lui ont qu'elle aura une carte de 2 ans.

Est ce que c'est normal ? Pourtant elle a donné le diplôme de maîtrise A2.

Attestation d'instruction + attestation de décision favorable j'ai fais une réclamation par mail pensez vous qu'il vont revoir la décision ?